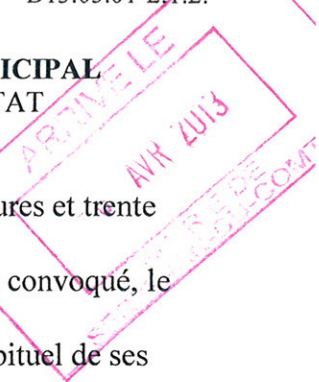


REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT VAUCLUSE
SERIGNAN DU COMTAT

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
de la Commune de SERIGNAN-DU-COMTAT
Séance du 25 mars 2013



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
18	18	18

L'an deux mille treize, le vingt-cinq mars à dix-huit heures et trente minutes,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, le dix-huit mars deux mille treize,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de M. Jacques BUSCHIAZZO, Maire

DATE DE LA CONVOCATION
18 MARS 2013
DATE D'AFFICHAGE
18 MARS 2013
OBJET DE LA DELIBERATION
Bilan de concertation et arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme

Présents :

M. Jacques BUSCHIAZZO, Mme Marie-France ESTIVAL, M. Albert ESTEVE, Mmes Odile BES, Dominique DE DEA, Danièle BERNERON, Solange DOLGOPYATOFF, MM. Michel MERCIER, Julien MERLE, Patrice MARZIANI, Augustin MESSINA, Mme Marie-Josée ZORRILLA

Procurations :

M Lionel BROZZONI	à M. Albert ESTEVE
M. Damien DOLGOPYATOFF	à M. Jacques BUSCHIAZZO
Mme Claire GANSOINAT	à M. Michel MERCIER
M. Jean-Michel LAFFONT-VICENS	à M. Julien MERLE
M. Jérôme L'HERMITTE	à M. Augustin MESSINA
M. Sylvain MIGUET	à Mme Marie-Josée ZORRILLA

Mme Danièle BERNERON est nommée secrétaire de séance

Rapporteur : M. Jacques BUSCHIAZZO, Maire

Monsieur le Maire, informe l'assemblée que le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été finalisé.

Ce projet, après arrêt par le Conseil Municipal, sera soumis à l'examen des personnes publiques associées, services de l'Etat notamment et à consultation de la C.D.C.E.A. (commission départementale de consommation des espaces agricoles) qui ont 3 mois pour donner leur avis (à défaut celui-ci est réputé favorable).

Il donnera ensuite lieu à une enquête publique au cours de laquelle chaque citoyen pourra faire part de ses observations.

Le projet, éventuellement ajusté après l'enquête publique, devra finalement être soumis à l'accord du Préfet pour l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones (après avis de la Commission des sites et de la Chambre d'agriculture).

Le dossier pourra alors être approuvé par une dernière délibération de l'assemblée municipale.

Le projet présenté constitue l'aboutissement du travail de traduction en zonage et règlement, des objectifs définis dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), à partir des enjeux dégagés dans le diagnostic initial.

Monsieur Le Maire propose ensuite de tirer le bilan de la concertation, en application de l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme.

Il rappelle que la concertation publique a été conduite selon les modalités suivantes :

- **Dossier disponible en mairie au fur et à mesure de l'avancement des travaux** : Porter à connaissance du Préfet, Diagnostic en juin. 2012, PADD en juin 2012, dossier complet projet

du PLU avant arrêt dans la salle du conseil depuis le 12 mars 2013 avec affichage des plans + cahier pour suivi de la concertation et remarques éventuelles des visiteurs.

- **Articles dans la presse locale et bulletin municipal:** 13 juin 2012 : La Provence : « l'aménagement du futur décortiqué pour mieux façonner le P.L.U. » - Le Dauphiné Libéré « Une urbanisation économe » et « Que faire des poids-lourds » - 24 octobre 2012 Le Dauphiné Libéré : « PLU 245 logements dans 10 ans » et « Derrière le PLU, les PPR ». Bulletin municipal juin 2012 : « annonce réunion publique 14 juin 2012 ».
- **Site communal Internet rubrique « POS-PLU »:** août 2010 Révision du Plan Local d'Urbanisme (description de la procédure et de son déroulement) - juin 2012 : Diagnostic (document de travail provisoire mai 2012) - Projet d'aménagement et de développement durables (document) - juin 2012 : 1^{ère} réunion publique (diaporama) - novembre 2012 : 2^{ème} réunion publique (diaporama et compte rendu) - annonces des réunions publiques du 11 juin 2012 et du 22 octobre 2012
- **Rencontre avec les exploitants agricoles de la commune** le 20 avril 2011, qui ont été conviés par courrier individuel, afin d'affiner le diagnostic et les enjeux agricoles ;
- **Organisation de 2 réunions publiques** annoncées par voie de presse, avis sur le site communal Internet dans la rubrique « actualité », affichage dans les commerces de la commune et affichages municipaux :
 - o le 11 juin 2012 à 18h salle Achaume : ont été présentés la démarche PLU, la synthèse du diagnostic et le projet de P.A.D.D., présentation suivie d'un échange avec les participants (une soixantaine) ;
 - o le 22 octobre 2012 à 18h centre socioculturel la Garance : ont été présentés un rappel du PADD et le projet de zonage et de règlement, présentation suivie d'un échange avec les participants (65);
- **Organisation de réunions avec les propriétaires et riverains concernés par les zones à urbaniser du quartier Trouillas :**
 - o 12 décembre 2011 : étaient invités les propriétaires de parcelles potentiellement constructibles et riverains côté rue de Trouillas de la zone pour une information et une discussion sur un « projet de programme de développement de l'habitat secteur entre rue de Trouillas et RD 972 ».
 - o 7 février 2012 : étaient invité les propriétaires des terrains libres et non construits pour « préciser les projets des uns et des autres et articuler la programmation des aménagements en fonction de ces intentions »
- **Organisation d'une réunion avec les propriétaires de terrains susceptibles d'être concernés par la création d'un camping route de Lagarde :**
 - o 18 juin 2012 « PLU – étaient invités les propriétaires des parcelles de ce secteur et des riverains de l'éventuel projet pour « Voir ensemble comment harmoniser les souhaits de la commune, et les attentes des propriétaires concernés ». Résultat de cette rencontre : pas d'identification de terrain au zonage.
- **Registre** destiné aux observations de toute personne intéressée mis à disposition en mairie en particulier lors de l'exposition en salle du conseil du 12 au 25 mars. Cette période d'exposition du projet du 12 au 25 mars, en salle du conseil, aux heures d'ouverture de la mairie a été annoncée par voie de presse, sur le site communal Internet, par affichage dans le village (commerces, affichages municipaux). L'ensemble du projet avant arrêt était mis à disposition du public. 77 personnes au total se sont déplacées
Les remarques ou questions ont porté sur les points suivants :
 - o Demandes d'Extension des zones constructibles
 - o OAP zones AUo1 et AUo2 : circulation et quota de logements aidés
 - o Circulation automobile et circulations douces
 - o Plans de prévention des risques
 - o Emplacements réservés
 - o Rédaction du règlement

La commune a reçu environ 72 courriers ou remarques portant principalement sur des demandes de passage en constructible de parcelles. Chaque demande a été examinée et analysée au regard

notamment du P.A.D.D. De plus, les demandes antérieures (*travaux initiaux sur le PLU 2004 à 2011*) ont aussi été prises en compte.

Les élus ont rencontré 37 personnes en vue de connaître les projets économiques ou urbains en cours sur le territoire.

Cette concertation a notamment permis :

- d’informer la population sur le déroulement et le contenu du projet ainsi que sur son cadre réglementaire ;
- d’affiner le diagnostic et notamment en ce qui concerne les enjeux agricoles ;
- d’expliquer et d’échanger sur les choix et objectifs communaux ;
- de tenir compte dans la mesure du possible des projets des propriétaires dans l’élaboration du zonage et des orientations d’aménagement des zones à urbaniser ;
- d’ajuster les Orientations d’aménagement et de programmation et l’article 11 du règlement.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code de l’Urbanisme, notamment ses articles L.123-6 et suivants, R.123-15 et suivants,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19/04/2011, prescrivant l’élaboration du P.L.U. et définissant les modalités de concertation,
Vu le débat sur le P.A.D.D. au sein du Conseil Municipal en date du 03/04/2012,
Vu le bilan de la concertation présenté par Monsieur Le Maire,
Vu le projet de révision du P.L.U. et notamment le rapport de présentation, le P.A.D.D., les Orientations d’aménagement et de programmation, le règlement, les documents graphiques et les annexes, conformément aux articles R.123-1 et suivants du Code de l’Urbanisme,
Entendu l’exposé de Monsieur Le maire,
Considérant que ce projet de P.L.U. est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à sa révision et aux organismes à consulter,

Après en avoir délibéré et à la majorité des suffrages exprimés,

TIRE le bilan de la concertation publique,

ARRETE le projet de révision de Plan Local d’Urbanisme de la commune de SERIGNAN DU COMTAT tel qu’il est annexé à la présente,

PRECISE que le projet de révision de Plan Local d’Urbanisme sera communiqué pour avis à l’ensemble des personnes publiques et organismes prévus par le code de l’urbanisme.

AUTORISE le Maire à prendre toute initiative et décision pour poursuivre et finaliser la procédure d’adoption du nouveau PLU, et notamment l’enquête publique.

La présente délibération sera transmise à Monsieur Le Préfet et affichée pendant un mois en Mairie.

Le projet de P.L.U. est tenu à la disposition du public

Vote : adopté à la majorité : **POUR** : M. Jacques BUSCHIAZZO, M. Albert ESTEVE, Mmes Odile BES, Dominique DE DEA, Danièle BERNERON, Solange DOLGOPYATOFF, MM. Patrice MARZIANI, Michel MERCIER, Julien MERLE, Mme Marie-Josée ZORRILLA – MM. Damien DOLGOPYATOFF, Lionel BROZZONI, Sylvain MIGUET *représentés* // **ABSTENTIONS** : Mme Marie-France ESTIVAL, M. Augustin MESSINA, - MM. Jean-Michel LAFFONT-VICENS, Jérôme L’HERMITTE *représentés* // **CONTRE** : Mme Claire GANSOINAT *représentée*

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le :

04/04/2013

et publication ou notification le :

11/04/2013



Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Jacques BUSCHIAZZO